



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2511

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour son programme d'actions 2011 de soutien à la post-crédation

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrère, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011**Délibération n° 2011-2511**

commission principale : développement économique

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour son programme d'actions 2011 de soutien à la post-crétion**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE). La Communauté urbaine de Lyon intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau.

La vision stratégique commune est de faire de Lyon une ville entrepreneuriale reconnue en Europe, par une offre de services accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur pour lui donner les moyens de réussir.

Aujourd'hui, cette dynamique et cette structuration ont permis de placer la Communauté urbaine au rang de première agglomération en matière de création d'entreprises avec 15 000 créations annuelles (hors Paris). De même, l'évolution des créations d'entreprises sur les dernières années a été supérieure au niveau régional et national, et on peut noter qu'une entreprise sur quatre de la Région Rhône-Alpes est créée sur le territoire de la Communauté urbaine. Enfin, Lyon confirme son leadership en France et son positionnement dans les dix villes européennes les plus entrepreneuriales (classement ECER), soulignant une satisfaction en augmentation des entrepreneurs accompagnés dans le cadre du réseau LVE (68 % en 2007 ; 77 % en 2010).

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine de Lyon souhaite renouveler son soutien à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour son action en matière d'accompagnement des créateurs d'entreprises et des jeunes entreprises sur l'agglomération, pour son implication et son appui au pilotage du réseau LVE.

Bilan des actions réalisées pour l'année 2010-2011Mise en œuvre d'une plateforme de parrainage/mentorat d'affaires à l'échelle de l'agglomération

- 9 structures du réseau LVE conventionnées,
- 3 réunions d'information jusqu'à juillet 2011 comptant au total 33 participants,
- 28 fiches "Jeunes entreprises" reçues,
- 22 binômes constitués (jusqu'à juillet 2011),
- communication de cette action par la Communauté urbaine et la CCI de Lyon.

Mutualisation d'une offre d'atelier à l'échelle de l'agglomération

- 3 soirées de la jeune entreprise (jusqu'à juillet 2011), 100 participants dont 12 jeunes entreprises du réseau LVE,
- communication de cette action auprès de l'ensemble des jeunes entreprises formées à la CCI de Lyon et auprès de l'ensemble des créateurs formés à la CCI de Lyon lors de la formation.

Mise en œuvre d'un accompagnement renforcé pour des jeunes entreprises : le Pack croissance et Partenaires pour Entreprendre

Suivi renforcé des jeunes entreprises : pack croissance

- mise en place d'une plaquette pack croissance,
- mise en place de la prescription auprès du réseau LVE : participation aux groupes de travail métiers LVE, rencontres individuelles avec les partenaires LVE,
- finalisation des outils de suivi des jeunes chefs d'entreprises pour les adapter au segment 2 (logique entrepreneuriale),
- communication auprès des créateurs qui viennent de s'immatriculer à la CCI de Lyon, auprès des créateurs accompagnés dans les prestations de diagnostic création et de pack création.

Résultats

- 25 rendez-vous de présentation de la prestation réalisée en individuel par le conseil en suivi de la jeune entreprise,
- 3 chefs d'entreprises entrés dans le dispositif en juillet 2011,
- 7 chefs d'entreprises en cours de signature d'une convention d'accompagnement.

Partenaires pour entreprendre (PPE)

- 5 structures membres du réseau LVE rencontrées ; l'enjeu étant de commercialiser "partenaires pour entreprendre",
- 8 jeunes chefs d'entreprises rencontrés ; l'enjeu étant d'identifier des jeunes entreprises pouvant être présentées à de grandes entreprises,
- moyens de communication de la CCI de Lyon mobilisés : site, e-mailing, prospection directe des entreprises et des partenaires.

Programme d'actions 2011-2012

Pour l'année 2011-2012, les 3 grands objectifs poursuivis par la CCI de Lyon sont :

Mise en œuvre d'une plateforme de parrainage/mentorat d'affaires à l'échelle de l'agglomération

- promouvoir une dynamique de développement socio-économique local et la mise en visibilité des réussites et de leur diversité à l'échelle d'un territoire,
- renforcer le potentiel de réussite des entreprises créées ou à créer par une démarche de professionnalisation constante des créateurs, en particulier les entrepreneurs de très petites entreprises (TPE).

Le programme parrainage d'entrepreneurs devra mettre en œuvre les moyens nécessaires pour permettre à des structures d'accompagnement de proposer à de jeunes chefs d'entreprises des parrains capables d'apporter un soutien permanent ou ponctuel.

Indicateurs d'activité :

- nombre de parrains recrutés : 100 par an,
- nombre de binômes parrainage constitués en année N, N+1 et N+2 : 100 par an,
- taux de satisfaction des parrains : supérieur à 75 %.

Mutualisation d'une offre d'atelier à l'échelle de l'agglomération

La CCI de Lyon organise des soirées thématiques pour les jeunes entreprises (moins d'un an) afin de faire bénéficier aux créateurs de la présence d'experts qui peuvent répondre à leurs problématiques, partager avec d'autres chefs d'entreprises leurs expériences communes, rompre l'isolement auquel tout responsable d'une jeune entreprise est confronté (conférences de 2 heures animées par un consultant expert sur une thématique donnée).

- public visé des ateliers : nouvelles entreprises toutes activités confondues, créée depuis moins de 24 mois et étant immatriculée au registre du commerce et des services et/ou accompagnée par le réseau LVE,

- 25 % des places (soit 15 places) à chacune des quatre soirées organisées dans l'année, soit 60 places ouvertes aux entreprises suivies par les acteurs du réseau LVE.

Indicateurs d'activité :

- participation aux ateliers,
- taux de satisfaction des participants,
- typologie des entrepreneurs mobilisés.

Mise en œuvre d'un accompagnement renforcé pour des jeunes entreprises : le pack croissance et partenaires pour entreprendre

Suivi renforcé de la jeune entreprise : pack croissance

L'accompagnement se compose de trois phases : diagnostic préalable, suivi opérationnel et rendez-vous de bilan. Un dispositif de parrainage sera proposé à l'ensemble des chefs d'entreprise sur l'ensemble des 3 années d'accompagnement. Le partenariat mis en place avec trois réseaux bancaires permettra de mobiliser des financeurs pour les entrepreneurs accompagnés.

- 25 accompagnements d'entrepreneurs situés sur le territoire de la Communauté urbaine (ou souhaitant s'implanter) principalement pour celles portant un projet d'éco-entreprise,

- durée de l'accompagnement : fin de la troisième année de vie de l'entreprise (maximum).

Objectifs

- 1 500 porteurs de projets qui viennent immatriculer leur entreprise à la CCI de Lyon,
- 25 entreprises accompagnées.

Indicateurs d'activité :

- taux de pérennité des entreprises à trois ans : 85 %,
- taux de croissance de l'activité en pourcentage de chiffre d'affaires sur les trois ans,
- nombre d'emplois créés sur trois ans.

Indicateurs de satisfaction des bénéficiaires :

- mesure des apports théoriques en formation,
- mesure des apports du suivi généraliste (autonomisation, maîtrise des outils proposés, capacité à s'inscrire dans un réseau, etc.),
- mesure des apports du parrainage,
- préparation à la rencontre des partenaires financiers.

Partenaires pour entreprendre (PPE)

- poursuivre la commercialisation de "partenaires pour entreprendre" auprès des membres du réseau LVE,
- identifier les jeunes entreprises pouvant être présentées à de grandes entreprises,
- organiser les "business meetings" : monter l'opération et s'occuper du suivi après le business meeting (débriefing avec les grandes entreprises, retour aux jeunes entreprises).

Indicateurs d'activité :

- nombre de structures LVE rencontrées : 30,
- nombre de jeunes entreprises rencontrées : 50,
- nombre de business meeting organisés : 8.

Modalités de soutien de la Communauté urbaine

La Communauté urbaine a accordé à la CCI de Lyon, pour l'année 2010, la somme de 90 280 € et souhaite poursuivre, pour l'exercice 2011, son soutien pour un montant de 123 506 €. Ce financement est accordé dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité conclue avec la Région Rhône-Alpes pour la période 2010-2016, qui attribuera en retour à la Communauté urbaine une subvention de 47 720 € en soutien à son action en faveur de la post-crédation.

Budget prévisionnel 2011

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
plateforme de parrainage	82 875	Communauté urbaine	123 506
<i>poste animateur réseau (ETP)</i>	50 375	<i>dont fonds de concours Région Rhône-Alpes (Axe 1 : 30 640 €, Axe 2 : 2 000, Axe 4 : 15 080)</i>	47 720
<i>autres charges</i>	21 100	Chambre de commerce et d'industrie de Lyon	42 200
<i>rencontre parrains/parrainés</i>	3 000	recupération TVA	259
<i>stagiaire</i>	2 400		
<i>intervenants, animateurs, ateliers</i>	6 000		
mutualisation d'ateliers	1 600		
suivi renforcé post-crétation	44 745		
<i>communication</i>	3 000		
<i>prestation d'appui</i>	5 000		
<i>poste chargé d'accompagnement (0,5 ETP)</i>	26 195		
<i>autres charges</i>	10 550		
Partenaires pour entreprendre	36 745		
<i>poste chargé jeunes entreprises (0,5 ETP)</i>	26 195		
<i>autres charges</i>	10 550		
TOTAL	165 965	TOTAL	165 965

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 123 506 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2011 de soutien à la post création,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la CCI de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de la Région Rhône-Alpes une subvention de fonctionnement de 47 720 €, dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité 2010-2016, en soutien à l'action sur la post-crédation portée par la Communauté urbaine de Lyon,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2011 et 2012 - compte 657 380 - fonction 90 - opération n° 2291, selon l'échéancier suivant :

- 98 805 € en 2011,

- 24 701 € en 2012.

4° - La recette de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 747 700 - fonction 91 - opération n° 2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.